

27435



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr. GENERALE

E/ECA/CH.19/43

28 mars 1989

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Dixième réunion du Comité technique
préparatoire plénier

Addis-Abeba (Ethiopie)
27 mars - 3 avril 1989

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-quatrième session de la Commission/
quinzième réunion de la Conférence
des ministres

Addis-Abeba (Ethiopie)
6 - 10 avril 1989

**SEIZIEME REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'IFORD**

SEIZIEME REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'IFORD

Addis Abeba (Ethiopie), 24-25 mars 1989

A. PREAMBULE

Cette session, qui s'est tenue à Addis Abéba les 24 et 25 mars 1989, revêt un caractère particulier dû au fait que pour la première fois le Conseil s'est réuni au siège de la CEA, au lieu de Yaoundé, à la demande du pays hôte. Cette initiative fait suite à une recommandation de la session précédente, qui demandait un examen de l'avenir de l'IFORD. Dans ce cadre, le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) a, en accord avec le pays hôte et la CEA, monté une mission sur la restructuration de l'Institut et sur différents scénarios d'avenir.

Il convient de rappeler que depuis 1982, les pays desservis par l'IFORD siègent au Conseil d'Administration, participent à sa gestion et contribuent au budget de l'Institut. Mais l'insuffisance et l'irrégularité des contributions ont entraîné de sérieuses difficultés qui menacent la survie même de l'IFORD. Or, tout le monde s'accorde à reconnaître que l'Institut a rendu d'éminents services aux Etats membres et qu'il continue de répondre aux besoins, comme un instrument privilégié de coopération intrafricaine. Au moment où les questions de population retiennent de plus en plus l'attention des responsables africains, il apparaît que les besoins de formation et de recherche dans ce domaine sont encore loin d'être satisfaits. Il en résulte que l'IFORD doit continuer comme une institution régionale de formation et de recherche.

Eu égard à ce qui précède, la seizième session du Conseil d'Administration de l'Institut s'est penché sur les problèmes relatifs à la gestion et à l'avenir de l'IFORD, et soumet à la Conférence des Ministres de la CEA les recommandations et motions suivantes.

B. RECOMMANDATIONS ET MOTIONS

Le Conseil d'Administration de l'IFORD, réuni en sa 16ème session les 24 et 25 mars 1989 à Addis Abeba (Ethiopie), après examen :

- du compte rendu de l'exécution des recommandations de sa 15ème session,
- du rapport d'activités relatif à l'année scolaire 1987-1988 et au premier trimestre de l'année 1988-1989,
- du programme biennal de travail 1989-1990 et 1990-1991,
- du rapport de la "Mission Mazouz-Locoh" sur la restructuration de l'IFORD,
- des questions administratives et financières,
- de la nomination du Directeur de l'IFORD,

1° Félicite la Direction de l'Institut pour la manière dont les recommandations de la 15e session du Conseil d'Administration ont été exécutées;

- 3° Félicite aussi le secrétariat exécutif de la CEA et la Direction de l'IFORD pour les efforts de sensibilisation des Etats membres en vue du recouvrement des arriérés de contributions et les exhorte à intensifier ces efforts, notamment en effectuant des missions auprès des gouvernements des Etats concernés;
- 4° Demande à son Président d'informer régulièrement les Etats membres du montant de leurs engagements financiers vis à vis de l'Institut, y compris les éventuels arriérés de contributions, pour leur permettre de préparer leurs budgets en conséquence;
- 5° Invite son Président à prendre contact avec les membres du Groupe africain du Conseil d'Administration du FNUAP (New York, juin 1989) pour que ceux-ci sensibilisent ce Conseil afin que le FNUAP continue de soutenir l'IFORD pour permettre à ce dernier de compléter ses activités de formation et de développer celles concernant la recherche;
- 6° Prend acte du rapport d'activités du Directeur intérimaire de l'Institut pour l'année universitaire 1987-1988 et pour le premier trimestre de l'année 1988-1989, et approuve le programme biennal d'activités pour la période 1989-1990 et 1990-1991;
- 7° Souhaite que les activités de recherche et les réunions scientifiques de l'Institut soient étendues à un plus grand nombre de pays membres possible;
- 8° Recommande à la Direction de l'Institut d'intensifier la diffusion des résultats des travaux de recherche et, dans la mesure du possible, ceux relatifs aux services consultatifs dans les Etats membres;
- 9° Recommande également à la Direction de l'Institut de développer les services consultatifs dans les Etats membres et de les rendre payants dans la mesure du possible;
- 10° Lance un vibrant appel aux Etats membres pour, d'une part, qu'ils s'acquittent régulièrement de leurs contributions et, d'autre part, qu'ils mettent à la disposition de l'Institut les moyens nécessaires pour lui permettre d'exécuter convenablement son programme d'activités;
- 11° Approuve le rapport financier de l'exercice 1988 et adopte le budget pour l'exercice 1989. Le Conseil réitère par ailleurs la décision prise lors de sa 15e session fixant le montant des contributions par Etat membre pour l'année 1989 à 6 millions de Francs CFA;
- 12° Autorise la Direction de l'Institut à effectuer les dépenses obligatoires en 1990 en attendant l'adoption du budget de l'IFORD au cours de sa prochaine session;

13° Demande à son Président de prendre les dispositions nécessaires pour instituer auprès de l'IFORD un commissariat aux comptes;

14° Adopte provisoirement le projet de statut du personnel administratif et technique de l'IFORD et décide que ce statut n'est pas applicable immédiatement en raison, notamment, de quelques insuffisances juridiques contenues dans le texte. Cependant, le Conseil admet qu'une fois adopté définitivement, ce statut entrera en vigueur avec effet rétroactif à compter du 24 mars 1989. Le Conseil demande en conséquence à la Direction de l'Institut d'entreprendre les actions suivantes :

- organiser des consultations avec toutes les parties concernées pour améliorer le texte dudit projet en tenant pleinement compte des observations du Conseil,
- évaluer toutes les implications financières liées à l'application de ce statut,
- soumettre le texte révisé ainsi que les implications financières aux Etats membres avant la prochaine session du Conseil pour appréciation et commentaires,
- soumettre les commentaires des Etats membres et le texte révisé à la prochaine session du Conseil;

15° Demande à son Président de prendre contact avec le Gouvernement du pays hôte, le Cameroun, afin de mettre à la disposition de l'Institut des locaux adéquats;

16° Apprécie le rapport de la mission sur la restructuration de l'IFORD et le considère comme un bon document de travail devant être largement diffusé dans tous les Etats membres;

17° Demande à son Président d'organiser une mission conjointe CEA-FNUAP auprès du Gouvernement du Cameroun pour recueillir sa position sur le rapport de la mission de restructuration;

18° Demande également à son Président d'organiser une autre mission conjointe CEA-FNUAP auprès des pays membres du Groupe de travail sur la restructuration, à savoir : Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire et Sénégal;

19° Invite son Président à veiller à ce que :

- le rapport de la mission sur la restructuration soit effectivement diffusé dans les meilleurs délais dans tous les Etats membres,
- ceux-ci fassent connaître leur réaction à la CEA dans un délai de trois mois après réception du rapport,
- un rapport de synthèse des différentes réactions

enregistrées soit élaboré par le Groupe de travail et transmis à tous les Etats membres bien avant la prochaine session du Conseil qui devra statuer sur la question;

20° Lance un appel au FNUAP pour qu'il maintienne à son niveau actuel sa subvention à l'IFORD pour 1990;

21° Insiste sur la nécessité de préserver le caractère régional de l'IFORD;

22° Reconnaît que les vrais problèmes de l'IFORD sont d'ordre financier;

23° Demande à la Direction de l'Institut de renforcer le programme d'enseignement et de recyclage en tenant pleinement compte des besoins nouveaux qui émergent dans les Etats membres et d'accorder une place de plus en plus importante aux activités de promotion de la recherche;

24° Recommande la nomination de Monsieur Mpenbele SALA-DIAKANDA au poste de Directeur de l'IFORD pour une période de deux ans renouvelable;

25° Décide que sa prochaine réunion se tiendra à Yaoundé en février 1990;

26° Demande à son Président de soumettre à l'appréciation de la prochaine Conférence des Ministres de la CEA les présentes recommandations;

27° Prie le représentant du FNUAP de transmettre au Directeur exécutif du Fonds toute la gratitude pour la sollicitude dont l'IFORD continue de faire l'objet;

28° Remercie le Gouvernement de la République du Cameroun pour l'appui sans réserve qu'il apporte à l'Institut;

29° Remercie également tous les autres Etats membres qui ont apporté leur soutien à l'Institut ;

30° Remercie le Gouvernement de la République française, le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI, CANADA), la Fondation Rockefeller et tous les autres donateurs bilatéraux pour tout ce qu'ils ont déjà fait et feront à l'avenir pour la survie et l'épanouissement de l'IFORD;

31° Remercie le secrétariat exécutif de la CEA pour l'organisation et le succès de la présente session.